

Motion sur les obligations institutionnelles relatives aux violations des normes juridiques internationales dans le territoire palestinien occupé

Considérant que le 29 août 2018, le conseil d'administration de l'APUO a approuvé une [Politique de fonds de réserve](#) (y compris des lignes directrices en matière d'investissement) qui prévoit, à l'alinéa 7(iv), d'« accorder une préférence pour les investissements canadiens et les investissements qui sont responsables sur le plan social et écologique »;

Considérant que le 31 mai 2023, le Comité des finances et de la trésorerie de l'Université d'Ottawa a fait preuve de leadership dans son engagement en matière de désinvestissement des combustibles fossiles et de responsabilité sociale des entreprises en approuvant des [Lignes directrices en matière d'investissement responsable](#), qui se veulent « un engagement public à prendre des décisions d'investissement qui tiennent compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » (traduction d'un document en anglais seulement) et qui sont conformes aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, lesquels sont eux-mêmes conformes aux [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme](#);

Considérant que l'APUO, de même que l'Université d'Ottawa, ont l'obligation et la responsabilité de ne pas conclure ni entretenir d'investissements ni d'autres relations avec des institutions et autres entités qui favorisent des violations de normes juridiques internationales;

Considérant qu'en janvier et juillet 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) a conclu à l'existence d'un [risque plausible de génocide](#) par Israël à Gaza, et que les politiques et pratiques d'Israël concernant le Territoire palestinien occupé [contreviennent au droit international](#), et que cette conclusion donne lieu à des [obligations correspondantes pour les États tiers](#), comme le Canada, et, par extension, pour les [établissements d'enseignement comme les universités](#), notamment : veiller à ce que leurs actions, programmes et investissements actuels ne soient pas complices de violations de la Convention sur le génocide ; veiller à prendre toutes les mesures raisonnables, dans le cadre de leurs compétences institutionnelles, pour prévenir les violations de la Convention sur le génocide ; prendre des mesures pour empêcher les relations commerciales et investissements qui contribuent au maintien de la situation illégale dans le Territoire palestinien occupé; et ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation dans le Territoire palestinien occupé;

Considérant que le 18 mars 2024, le [Parlement canadien a adopté une motion](#) soutenant notamment la cessation des exportations d'armes vers Israël, reconnaissant les mesures provisoires de la CIJ relatives au risque plausible de génocide, réaffirmant l'illégalité des colonies israéliennes et plaidant pour la fin de l'occupation du territoire palestinien et la poursuite active de l'objectif d'une paix globale, juste et durable;

Considérant que le 7 octobre 2023 et depuis lors, d'innocent.e.s civil.e.s israélien.ne.s, palestinien.ne.s et autres civil.e.s ont été tué.e.s, pris.e.s en otage, détenu.e.s ou blessé.e.s. Notant que l'armée israélienne a depuis lors infligé une attaque disproportionnée et inhumaine à la bande de Gaza, [tuant directement au moins 50 000 Palestinien.ne.s](#), en majorité des femmes et des enfants, [blessant au moins 100 000 autres](#), interdisant l'entrée de nourriture, de carburant et de fournitures médicales dans la bande de Gaza, bombardant des habitations, des terres agricoles, des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, et [détruisant 396 établissements d'enseignement](#), dont [les 12 universités de Gaza](#), ainsi que des bibliothèques, des archives, des musées et d'autres sites culturels, privant ainsi le peuple palestinien de la bande de Gaza de son droit à l'alimentation, au logement, aux soins de santé, à la sécurité et à l'éducation;

Considérant que de nombreux syndicats canadiens, dont le Congrès du travail du Canada, le Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal, l'Association des professeur.e.s de l'Université de Windsor, l'Association des professeur.e.s de l'Université Wilfrid-Laurier, l'Association des professeur.e.s de l'Université Toronto Metropolitan, l'Association des professeur.e.s de Dalhousie, l'Association des enseignant.e.s de l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Association des professeur.e.s de l'Université Trent, le Syndicat des professeur.e.s de l'Université Simon Fraser et l'Association du personnel enseignant de l'Université Carleton, ont appelé au désinvestissement et au boycott de toutes les institutions et entreprises complices de crimes de guerre, de violations du droit international et de violations de droits de la personne commis par Israël en Palestine occupée;

Considérant que nous demandons à l'APUO et à l'Université d'Ottawa de prendre des mesures immédiates et rapides pour respecter nos obligations et responsabilités respectives dans ces circonstances;

Il est résolu que l'APUO doive examiner les avoirs du Fonds de grève de l'APUO et en faire rapport semestriellement, et se désinvestir immédiatement et définitivement des institutions, entreprises et autres entités qui facilitent des violations de droits de la personne, des crimes de guerre et toute autre violation du droit international dans le Territoire palestinien occupé;

Il est de plus résolu que l'APUO doive charger les représentant.e.s de l'APUO qui siègent au Comité de placement de la Caisse de retraite de l'Université d'Ottawa et au Comité du régime de retraite d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour que le régime désinvestisse des institutions et entreprises qui facilitent des violations de droits de la personne, des crimes de guerre et toute autre violation du droit international dans le Territoire palestinien occupé;

Il est de plus résolu que l'APUO doive créer un comité chargé de procéder à un audit complet de la coopération de l'Université d'Ottawa avec des institutions financières, universitaires et culturelles complices de violations de droits de la personne, de crimes de guerre et de toute autre violation du droit international dans le Territoire palestinien occupé;

Il est de plus résolu que l'APUO doive demander à l'Université d'Ottawa de divulguer pleinement les investissements financiers effectués par l'intermédiaire des fonds dotés et non dotés et des caisses de retraite de l'Université d'Ottawa;

Il est de plus résolu que l'APUO doive demander à l'Université de divulguer et d'examiner les programmes d'échanges institutionnels, les collaborations de recherche, les partenariats, les bourses et autres engagements institutionnels avec des institutions universitaires israéliennes et autres institutions qui favorisent directement des violations de droits humains, des crimes de guerre et toute autre violation du droit international dans le Territoire palestinien occupé;

Il est de plus résolu que l'APUO doive demander à l'Université de renforcer ses liens académiques avec les universitaires et les professionnel.le.s de l'éducation palestinien.ne.s, notamment par l'enseignement virtuel, les échanges, le partage de bibliothèques, le soutien aux infrastructures et la mise en place de stages, de bourses de recherche et de bourses pour de nouveaux et nouvelles étudiant.e.s palestinien.ne.s;

Il est de plus résolu que l'APUO doive soutenir et défendre sans équivoque la liberté académique de ses membres d'enseigner et de mener des recherches sur la Palestine, sans censure institutionnelle ou politique, et soutenir le droit des étudiant.e.s, professeur.e.s, bibliothécaires et membres du personnel à se réunir et à manifester pacifiquement sur le campus, sans perturbation, surveillance, représailles ou violence de la part de la police, du service de sécurité ou d'autres acteurs et actrices;

Il est de plus résolu que l'APUO doive créer un comité chargé de surveiller et de documenter les violations de la liberté académique et du droit de manifester pacifiquement et publier un rapport annuel à l'intention de ses membres.